



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**


Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00665

Numéro SIREN : 394 021 323

Nom ou dénomination : SERVICE MATERIEL AMENAGEMENT POUR L ENVIRONNEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2015 sous le numéro de dépôt 11370

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| Acte déposé au Greffe de Commerce d'EVRY   |                                |
|  | 21 SEP. 2015<br>numéro : 11370 |

**SERVICE MATERIEL AMENAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT « SMAE »**

**SARL au Capital de 56 000 euros**

**Siège social : 2 Voie du marquis de Nattes – 91070 BONDOUFLE**

**RCS : EVRY 394 021 323**

**PROCES VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 07 AOUT 2015**

L'an deux mille quinze, et le Vendredi 07 août à dix sept heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que tous les associés sont présents :

Monsieur Patrice FOLTZ propriétaire de 50 parts numérotées de 1 à 50.

Monsieur Daniel POUILLEN en sa qualité de représentant de la société C.G.E.S. propriétaire de 450 parts numérotées de 51 à 450.

Total des parts présentes ou représentées : 500 parts sur les 500 parts constituant le capital social.

L'assemblée se déclare régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice FOLTZ préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- CHANGEMENT DE GERANCE

Puis le président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION :**

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur le souhait de monsieur FOLTZ d'être déchargé des fonctions de gérant qu'il occupe depuis le 06 Février 2004, il est proposé de confier ces fonctions à monsieur Daniel POUILLEN

Cette résolution soumise au vote, est adoptée par 500 voix

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 18 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par tous les associés.

Monsieur Patrice FOLTZ



Pour C.G.E.S.

Daniel POUILLEN

